

Matériel obligatoire à bord des véhicules :

Pays	feux de croisement le jour (hors motos)	Equipements obligatoires dans la voiture	Autres
Belgique	Entre la tombée et le lever du jour ainsi qu'en toute circonstance où il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à une distance d'environ 200 m.	Coffret ou trousse de secours, Extincteurs, Triangle de danger Veste de sécurité réfléchissante	Il est interdit de rouler avec un détecteur de radar. Gratuité des autoroutes
France	Les feux de croisement de jour doivent être utilisés en cas de visibilité fortement réduite.	1 gilet rétro-réfléchissant, 1 triangle de présignalisation. Un jeu d'ampoules de rechange n'est pas obligatoire, mais il est conseillé de le prévoir dans le cas où une ampoule se casse. Bien que non obligatoire, il est conseillé de prévoir un extincteur d'incendie, une trousse de 1 ^{ers} secours et une torche dans votre véhicule. 1 éthylotest (à partir du 1 ^{er} juillet 2012).	La plupart des autoroutes sont payantes. Il faut payer un montant, basé sur la catégorie de véhicule et le nombre de kilomètres parcourus. Il est possible de payer avec Visa, Eurocard Mastercard ou American Express. Des dollars américains et canadiens, des livres sterling, des francs suisses, le Yen et les couronnes (danoises, norvégiennes et suédoises) sont acceptés en billets. Le changement est rendu en euros. Il est interdit de rouler avec un avertisseur radar. Seuls les « outils d'aide à la conduite » (avertisseurs radars « up to date ») sont autorisés
Grand-duché de Luxembourg	Non	1 triangle de présignalisation et 1 gilet rétro-réfléchissant.	Il est interdit de conduire avec un appareil empêchant le conducteur d'entendre les bruits de la circulation, comme un lecteur mp3 par exemple.
Pays-Bas	Non mais recommandé	Aucun.	A partir de septembre 2012, la vitesse maximale sur les autoroutes sera augmentée à 130 km/h. Jusqu'à présent, la vitesse maximale est de 120 km/h.
Royaume-Uni	Non	1 triangle de présignalisation, 1 trousse de 1 ^{er} secours, 1 extincteur et 1 jeu d'ampoules de rechange.	<ul style="list-style-type: none"> o Sens de circulation à gauche et aucun principe général de priorité. Il faut s'en tenir à la signalisation. o Le réglage des phares est obligatoire afin d'éviter le blouissement des autres automobilistes du fait de la circulation à gauche. Sachez qu'il existe des caches à apposer directement sur le phare. Ils ne s'adaptent pas à tous les modèles de voitures, mieux vaut donc les faire régler par un garage auto.
Espagne	Non	1 gilet rétro-réfléchissant par personne à bord du véhicule et 2 triangles de présignalisation. Un seul triangle est obligatoire pour les véhicules étrangers.	L'usage d'un téléphone au volant (y compris kit mains libres) est interdit.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Equipements obligatoires dans la voiture

Autres

Italie	Oui sur voies rapides et autoroutes	1 gilet rétro-réfléchissant (toute personne immobilisée sur la chaussée doit être munie d'un gilet rétro-réfléchissant), 1 triangle de présignalisation, l'indication du pays de provenance sur la plaque minéralogique. A défaut, 1 autocollant indiquant le pays d'origine doit être apposé à l'arrière du véhicule.	<ul style="list-style-type: none"> o Durant la période estivale, les véhicules des non-résidents ne sont pas admis sur les îles au large de Naples (Capri, Ischia, Procida). o Sans être paranoïaque, attention aux simulations d'accident organisées par des malfaiteurs pour détrousser les automobilistes.
Autriche	Non	1 gilet rétro-réfléchissant, 1 triangle de présignalisation et 1 trousse de 1 ^{ers} secours.	<p>Vignette « autoroute » : Pour circuler sur les autoroutes autrichiennes, il est obligatoire d'apposer une vignette "autoroute " sur le pare-brise. Celle-ci peut être hebdomadaire, bimestrielle, ou annuelle. Elle ne dispense pas du péage sur certaines portions d'autoroute, certains tunnels notamment.</p> <p>Où se la procurer ? Elle est en vente dans certains bureaux de tabac, ainsi qu'aux postes frontières. Il est recommandé de s'arrêter à la frontière pour l'acquérir ou bien de quitter l'autoroute à la dernière sortie avant d'arriver en Autriche</p> <p>Circulation en hiver (du 1er/11 au 15/04) Si les conditions météorologiques l'exigent (voie couverte de glace, de neige ou de neige fondue), il est obligatoire de s'équiper de 4 pneus neige (profil minimum de 4 mm) ou de 2 chaînes à neige sur les roues motrices. Si vous n'êtes pas équipé, il vous est interdit d'utiliser votre véhicule. En cas de non respect de ces obligations, les amendes varient de 35 € à 5000 €.</p>
Suisse	Non mais recommandé	1 triangle de présignalisation.	<p>Vignette autoroutes Pour circuler sur les autoroutes et semi autoroutes de Suisse, vous devrez acheter une vignette (40 Fr.) qui se substitue aux péages traditionnels. Elle est valable durant l'année imprimée, le mois de décembre précédent et le mois de janvier suivant (Ex. : la vignette 2012 est valable du 1er décembre 2011 au 31 janvier 2013). On la trouve dans de nombreux points de vente en Suisse (bureau de douanes, stations essence, services cantonaux des automobiles et des agences Touring Club Suisse) ainsi qu'à la frontière et auprès des Automobiles Clubs français. En Belgique, vous pouvez les acheter auprès de certains clubs automobiles.</p> <p>Obligation d'éteindre le moteur Dans certaines zones (ex : passages à niveau), ou lorsque la signalisation le précise, il est obligatoire d'éteindre son moteur aux feux rouges.</p>

Equipements obligatoires dans la voiture

Autres

ngle de présignalisation et 1 trousse de 1^{ers}
secours.

Autoroutes

Certains tronçons d'autoroute ne sont pas soumis à une limitation de vitesse. Faites attention aux flux en accordéon, sources d'accidents, et pensez à rester sur la file de droite pour laisser passer les voitures qui dépassent parfois les 200 km/h. 130 km/h reste pourtant la vitesse maximale conseillée. Les voitures tractant une remorque et les camping-cars pesant entre 3,5 t et 7,5 t ne doivent pas dépasser 80 km/h sur les autoroutes et routes à chaussées séparées.

Zones vertes dans les centres-villes - vignette écologique

Depuis 2008, des zones environnementales ont été aménagées dans 35 villes allemandes. L'accès à ces zones n'est autorisé qu'aux véhicules munis d'une vignette écologique. Cette vignette est valable dans toutes les villes allemandes pourvues de zones environnementales.

Il existe 3 vignettes : une vignette verte, une jaune et une rouge. Leur prix varie de 5 à 10 €.

Les Allemands comme les touristes sont concernés par cette mesure. Les véhicules trop polluants ne peuvent obtenir aucune de ces vignettes et n'ont, par conséquent, pas accès à ces zones. Les automobilistes circulant sans cette vignette encourent une amende ! Les véhicules immatriculés à l'étranger, les bus et les poids lourds sont également concernés.

Où se procurer la vignette ?

En Belgique, commande en ligne : <http://www.kfz-zulassung@labo.verwalt-berlin.de>

En France, dans tous les centres DEKRA : <http://www.dekra-norisko.fr/ecolo/vignette-ecologique-allemande.aspx>

En Allemagne, dans les garages agréés, dans les centres de l'organisme chargé du contrôle technique (TÜV) et les centres DEKRA, ainsi qu'auprès de tous les services allemands d'immatriculation.

3. Pneus hiver

Dans des conditions hivernales il est obligatoire de conduire un véhicule équipé de pneus hiver ou « toutes saisons » (de type «M+S»).